



PARF'HUMEUR

Pour créer votre parfum personnalisé

CHIFFRES

p4

Artisanat territoires de
Maurienne et Tarentaise

PORTRAIT

p8

Sophie et Clément
Blanc Gonnet

DOSSIER

p22

Cité du Goût
et des Saveurs



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

SAVOIE

Entre PROS une histoire de CONFIANCE !

Assureur depuis plus
de 60 ans MAAF PRO
est à vos côtés pour
vous conseiller et vous
accompagner dans votre
vie professionnelle
comme dans votre
vie privée.



MAAF disponible pour vous



en agence

Prenez rendez-vous sur
maaf.fr ou sur l'appli mobile
MAAF et Moi



au téléphone

3015 Service & appel
gratuits
du lundi au vendredi de 8h30 à 20h
et le samedi de 8h30 à 17h.



sur votre espace client

Sur maaf.fr et l'appli mobile
MAAF et Moi



ÉDITO



chers Collègues,

Le monde du 21^{ème} siècle bouge en permanence. Nos modes de fonctionnement actuels seront déjà dépassés dans cinq ans.

Le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat notamment, est dans ce mouvement perpétuel. Il doit s'adapter de suite aux évolutions technologiques de nos entreprises artisanales et à une clientèle mouvante et exigeante. C'est une révolution que nous devons vivre avec énergie.

D'ici 2023, l'ensemble des missions de service public de nos Chambres a et aura disparu ainsi que leur financement (SPI obligatoire, Répertoire des métiers et contrats d'apprentissage).

Cette « révolution consulaire » nous pousse à évoluer vers un modèle de « Chambre prestataire » fonctionnant quasi comme une entreprise privée avec des prestations payantes, des collaborateurs recrutés et évalués sur des critères de performance et de rentabilité...

Par leurs décisions prises et l'information donnée à notre personnel qui accompagne les 13 800 entreprises artisanales de Savoie, les élus de notre CMA ont décidé de ne pas subir cette révolution mais d'agir en évoluant, avec nos collaborateurs, vers un service amélioré pour les artisans, les salariés, les intercommunalités, vers la régionalisation... avec volonté et détermination.

À cet effet, les années 2019 et 2020 vous le démontreront.

André MOLLARD,
Président CMA de la Savoie

SOMMAIRE

6

MBACI

La couture à la montagne

9

SNA 2019

à Aix-les-Bains

10

Antoine Dupré
Tailleur de pierre,
une passion

20

Formations :
faites votre choix

22

La Cité du Goût et des Saveurs
vous accueille

24

Agenda

25

OP

26

La CMA de la Savoie
vous accompagne et
vous conseille

Directeurs de la publication : André Mollard, Président de la CMA Savoie et Serge Vidal, Président de la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédacteurs en chef : Pierre Petit-Delclevé CMA Savoie et Audrey Stimamiglio CRMA Auvergne-Rhône-Alpes
Rédaction : CMA Savoie, CRMA Auvergne-Rhône-Alpes, Danielle Chanet
Conception : Zigzagone
Photographies Illustrations : Parf'Humeur, OG, MBaci, SBG, G. Cottet, AD, CNCT, CMA Savoie, JCB

Couverture : Parf'Humeur
Régie : Edimétiers - Thierry Jonquières (tél 06 22 69 30 22 - thierry.jonquieres@wanadoo.fr) et Cédric Jonquières (tél 06 10 34 81 33 - cedric.jonquieres@orange.fr)
Impression : Imprimerie Champagnac
Routage : Côte d'Azur Routage
ISSN 0753-3454

Numéro 2 - Octobre 2019
Tirage : 13 994 exemplaires
Edité par la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes - 10, rue Paul Montrouchet, 69002 Lyon et la CMA Savoie - 17 allée du lac de Tignes, 73290 La Motte-Servolex





L'ARTISANAT SUR LES TERRITOIRES DE MAURIENNE ET DE TARENTAISE

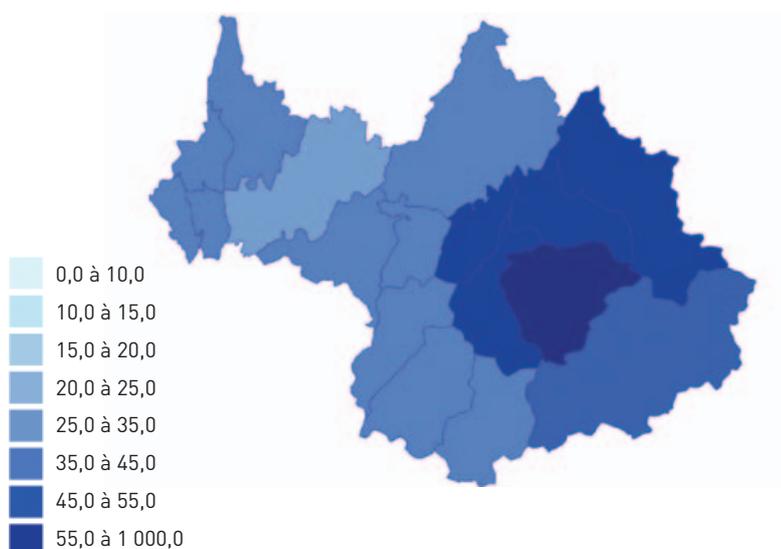
Situation des entreprises artisanales du territoire Département Savoie

Le territoire Département Savoie comptabilise **12 645 ENTREPRISES** artisanales au 31/12/2018.

Taux artisanal du territoire : 32,9 % des entreprises du territoire sont artisanales (champ marchand non agricole).

Densité artisanale du territoire : On compte 30 entreprises artisanales / 1000 habitants sur le territoire.

CARTE DE LA DENSITÉ ARTISANALE DU TERRITOIRE



Le taux artisanal d'un territoire est obtenu en divisant le nombre d'entreprises artisanales par le nombre total d'entreprises du territoire.
1/3 des entreprises savoyardes sont artisanales

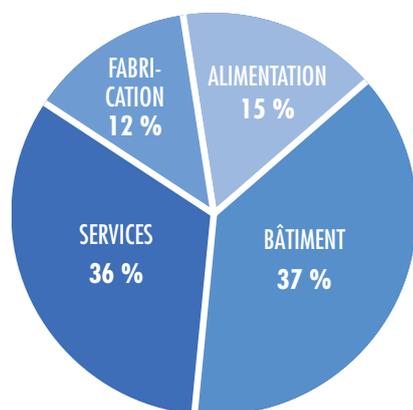
Répartition des entreprises par EPCI des territoires Maurienne et Tarentaise

EPCI du territoire	Nombre d'entreprises artisanales	% d'entreprises artisanales
CA Arlysère	1 967	15,6 %
CC de Haute-Tarentaise	825	6,5 %
CC Val Vanoise	586	4,6 %
CC Les Versants d'Aime	442	3,5 %
CC Cœur de Maurienne Arvan	432	3,4 %
CC Cœur de Tarentaise	405	3,2 %
CC Haute Maurienne Vanoise	331	2,6 %
CC des Vallées d'Aigueblanche	268	2,1 %
CC du Canton de La Chambre	206	1,6 %
CC Maurienne Galibier	187	1,5 %
CC Porte de Maurienne	153	1,2 %
Total territoire Département Savoie	12 645	100 %

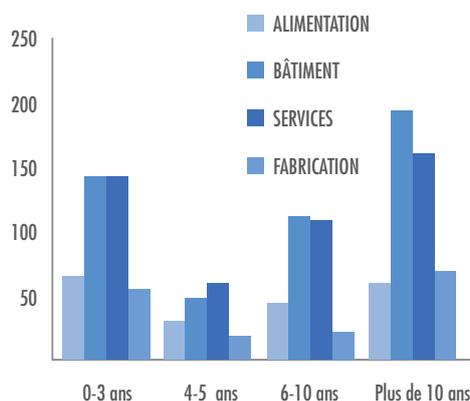


Structure du tissu artisanal du territoire du Pays de Maurienne

RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES ARTISANALES



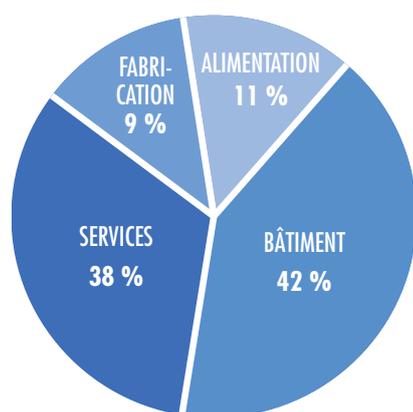
RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR ANCIENNETÉ



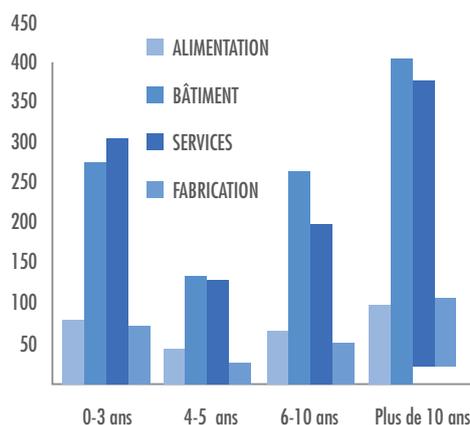
▷ Permanence de Thierry Dancer tous les jeudis au Centre d’Affaires et de Ressources à St-Jean-de-Maurienne.

Structure du tissu artisanal du territoire de Tarentaise – Vanoise

RÉPARTITION SECTORIELLE DES ENTREPRISES ARTISANALES



RÉPARTITION DES ENTREPRISES SELON LEUR ANCIENNETÉ



INTERVIEW

Jean-Paul Margueron, président la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA)

Comment aidez-vous les entreprises artisanales à s’implanter ?

La 3CMA accueille chaque porteur de projet et l’oriente vers les partenaires nécessaires. La Communauté de Communes intervient sur le foncier pour aider les entreprises à s’installer sur le territoire. Elle met également à disposition un bureau pour le technicien de la Chambre de Métiers et de l’Artisanat pour ses permanences sur le territoire de la 3CMA.

Faites-vous la promotion des artisans du territoire ?

Notre service de télévision locale Maurienne TV réalise régulièrement des reportages sur les savoir-faire des artisans locaux. La 3CMA est partenaire du Salon des Artisanales de Modane qui a eu lieu du 27 au 29 septembre.

Est-ce que la collectivité mène des actions pour la revitalisation du centre-bourg ?

La 3CMA a signé une convention avec la Région qui permet d’agir sur cette thématique, pour les artisans-commerçants souhaitant reprendre ou créer un point de vente accessible au public. Nous soutenons aussi financièrement le Groupement des acteurs économiques de Maurienne (GAEM) qui contribue au dynamisme du commerce et de l’artisanat à Saint-Jean-de-Maurienne.



ANTENNE DE LA CMA DE LA SAVOIE A ALBERTVILLE

La CMA de la Savoie vous accueille aussi à Albertville, à l’Antenne Inter Consulaire au 45 Avenue Jean Jaurès, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h 15 et de 13h30 à 17h15. Didier Scarfogliero, conseiller création et développement des entreprises est Responsable de l’Antenne de la CMA de la Savoie. Contact : Tel. 04 79 32 18 10



MBACI

LA COUTURE À LA MONTAGNE

L'entreprise MBACI de St-Etienne de Cuines, en Maurienne, est née en 1995 de l'association de deux salariées licenciées économiques ayant décidé de créer leur propre structure. MBACI est un créateur, fabricant et distributeur français spécialisé dans la réalisation de produits en matériaux souples.

L'entreprise est un développeur de solutions sur mesure et fonctionnelles. Le fait d'être installée dans la vallée de la

Maurienne au pied d'un grand nombre de domaines skiables d'envergure a très vite orienté la production vers les produits techniques nécessaires aux activités extérieures de montagne. Une seule obligation : les produits doivent être à la fois souples, résistants et personnalisés : « la griffe des matériaux souples ».

Passionnée par la couture depuis ses plus jeunes années, Marie Pierre Burtin, aujourd'hui seule dirigeante de l'entreprise, est une professionnelle de ce type de couture et production depuis plus de 25 ans ! Sa capacité d'adaptation, son écoute active et son sens de la création lui confèrent les qualités idéales pour répondre à l'ensemble des sollicitations que MBACI peut recevoir.

MBACI offre à ses clients professionnels, via son site www.mbaci.fr, une large palette de produits différents, regroupant :

- Sacs à dos pour les travaux acrobatiques, la maintenance mécanique et électrique, trousse, sacoche, bananes
- Sellerie télésièges tout type toutes marques, véhicules
- Bâches (protection thermique



pour les pylônes, remorques, petits camions), housses de protections diverses (ordinateurs, tables)

- En développement : sac design, relooking de l'ameublement (chaises, fauteuils, poufs)

Après s'être installée durablement dans son microcosme montagnard,

Marie-pierre Burtin souhaite, à présent, créer des sacs tendance colorés et s'évertue, également, à transmettre son métier à ses 2 salariés et ses nombreuses stagiaires du lycée professionnel voisin.

▷ www.mbaci.fr

▷  MBACI



LE BTP CFA DES SAVOIE

Le BTP CFA des Savoie, premier Centre de Formation aux Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics des 2 Savoie depuis 1967, fait partie du réseau des BTP CFA d'Auvergne Rhône-Alpes.

Un réseau qui regroupe 11 CFA sur toute la Région AURA et qui, avec plus de 6 600 apprentis, est le premier réseau de formation en alternance dans le BTP en France. Le BTP CFA des Savoie forme chaque année près de 500 apprentis aux métiers de Charpentier, Menuisier, Plâtrier-Plaquiste, Carreleur, Maçon, Métallier, Plombier-Chauffagiste, Peintre, Electricien et Canalisateur. Fort d'un solide ancrage sur nos départements de la Savoie et de la Haute-Savoie, le BTP CFA des Savoie est plus que jamais à l'écoute des besoins des entreprises du secteur,

dans un contexte où la main d'œuvre qualifiée se fait de plus en plus rare. Informer et communiquer pour faire naître des vocations ; former, qualifier, pour accompagner la montée en compétences des salariés.

À l'heure des grandes réformes, le BTP CFA des Savoie, s'affirme comme un partenaire privilégié pour toutes les entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, et est en capacité de répondre précisément à leurs besoins de formation : formation en apprentissage du CAP au BP, mais également formation continue des salariés.

► **Plus d'infos : www.btpcfa-aura.fr**
04 79 72 63 63



PARCE QUE VOTRE
VÉHICULE EST **ESSENTIEL**
À VOTRE **ACTIVITÉ...**

#Professionnels
Découvrez nos solutions de financement et d'assurance de votre véhicule professionnel !
Rencontrez un conseiller Crédit Agricole dans l'une de nos 166 agences en Savoie et Haute-Savoie.

Les contrats d'assurance véhicules utilitaires sont proposés par PACIFICA, filiale d'assurances dommages de Crédit Agricole Assurances. Pacifica, SA au capital entièrement libéré de 281 415 225 €, entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 8 -10 boulevard de Vaugirard, 75724 Paris Cedex 15 - 352 358 865 RCS Paris. Sous réserve d'acceptation de votre dossier. Voir détails et conditions en agence. Vous disposez d'un délai légal de rétractation en cas de démarchage et/ou de vente à distance. Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel des Savoie, société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est situé à Annecy - PAE Les Glaisins 4 avenue du Prê Félin - Annecy le Vieux - 74985 Annecy cedex 9 - 302 958 491 RCS Annecy, code APE 6419Z. Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des Assurances. Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n°07 022 417. Crédit photo : Fotolia - 09/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.



SOPHIE ET CLÉMENT BLANC GONNET

LA DERNIÈRE SCIERIE D'ARÊCHES BEAUFORT

Le service que nous proposons contribue à entretenir les paysages, les forêts, les bois car nous scions essentiellement de l'Epicéa du Beaufortain. Il faut veiller à ce que ce service, le savoir-faire et les valeurs perdurent.

Avec votre mari, vous avez repris la scierie familiale en 2013. Pouvez-vous nous retracer votre parcours ?

Mon mari était salarié dans la scierie exploitée par son frère. Ils ont travaillé ensemble de nombreuses années. Quand son frère a pris sa retraite, mon mari a poursuivi l'activité.

Vous avez plusieurs activités, vous êtes des polyactifs. Pouvez-vous nous expliquer vos activités d'indépendants et de salariés ?

Mon mari est salarié à la station d'Arêches Beaufort l'hiver, aux vacances scolaires de Noël et Février. Mi-mars, il retourne à la scierie car l'activité reprend. Nous avons un salarié de début avril à fin octobre. Moi je suis salariée dans l'entreprise : j'organise des visites de la scierie, je fabrique des objets en bois que je vends, j'anime des ateliers de fabrication pour familles, résidences de personnes âgées ou scolaires. Visites et ateliers se font en partenariat avec l'Office de Tourisme qui propose mes prestations. Je suis aussi assistante maternelle. Les journées sont bien remplies !

Pourquoi cumuler ces différentes activités ?

Mon mari avait déjà plusieurs emplois avant de reprendre l'entreprise : il était salarié à la station et à la scierie de son frère. A la reprise de la scierie, nous avons gardé le même rythme car l'hiver, la scierie a moins d'activité. Beaucoup travaillent à la station l'hiver, y compris nos clients charpen-



tiers et autres. Il a gardé cette activité mixte. Il est devenu pluriactif comme on dit ! Cela permet de diversifier nos revenus.

Dans votre quotidien, quelles seraient les améliorations possibles ?

Nous sommes une petite entreprise modeste car saisonnière mais nous utilisons beaucoup de surface. Le coût de la cotisation foncière des entreprises est disproportionné par rapport à l'activité, de même que la taxe d'ordures ménagères. D'autre part, mon mari cotise à la SSI en tant qu'artisan et paie aussi l'URSSAF en tant de salarié l'hiver. Nous avons le sentiment que les deux caisses sociales se chevauchent. Il n'y a pas d'intérêts, sauf pour la retraite .

Pour demain, quel serait votre souhait pour votre entreprise ?

Pour nous, chaque année est un challenge à relever. L'entreprise est fragile. Nous savons qu'il y a peu de chance qu'un repreneur se présente. Si la scierie devait s'arrêter, mon mari reprendrait un emploi salarié plus long à la station l'hiver, moi je continuerai mon emploi d'assistante maternelle. J'aimerais peut-être continuer mon activité de fabrication d'objets en bois, avec un autre statut. Je contacterai la CMA à ce moment-là pour me conseiller.

Un mot pour conclure ?

Il faut raisonner à grande échelle : l'entreprise est une chose mais le service que nous proposons contribue à entretenir les paysages, les forêts, les bois car nous scions essentiellement de l'Epicéa du Beaufortain. Il faut veiller à ce que ce service, le savoir-faire et les valeurs perdurent.

▷ scierieareches@orange.fr



PARF'HUMEUR

L'artisanat en montagne réserve de réelles surprises. C'est le cas de « Parf'humeur », l'entreprise de Blandine Rechon-Reguet, à Flumet en Val d'Arly, qui propose à ses clients de créer leur parfum, unique.

Dans ses valises, 100 fragrances de parfums, à base d'huiles essentielles aux odeurs subtiles : fleur d'oranger, citronnelle, vanille, rose. Titulaire d'un CAP esthétique, cosmétique et parfumerie, Blandine suit une formation en aromathérapie traditionnelle par passion et besoin de parfaire le conseil et service à la clientèle. Elle l'aide à choisir notes de tête, de cœur et de fond dans le respect de sa personnalité.

Attachée à ses montagnes, son avenir professionnel passe par le développement de son activité en milieu montagnard. Ses clients se situent dans son environnement proche (école, offices du tourisme et particuliers) en Savoie et Haute-Savoie. La forte attractivité touristique hivernale comme estivale lui permet de faire découvrir, à une population plus vaste encore, les délicatesses de ce jeune et prometteur métier.

► www.parfhumeurcreation.com

f Parf'humeur



SEMAINE DE L'ARTISANAT 2019 À AIX-LES-BAINS



Quelques jours d'exception au cœur d'un territoire.

Pour la première fois en France, la CMA de la Savoie a choisi de décliner une Semaine de l'Artisanat en Savoie, au cœur d'un territoire, différent d'année en année.

Aix-les-Bains illustre la SNA 2019 avec Renaud Beretti, Maire de la Ville qui a partagé la vie d'un artisan

charpentier, celle d'un crémier-fromager et enfin celle d'un potier, aux côtés d'André Mollard, président de la CMA de la Savoie. Moments riches en échanges et témoignages. La SNA s'est clôturée en beauté par une Soirée de l'Excellence Artisanale Aixoise, récompensant quatre entreprises artisanales par les Prix de l'Innovation, Dynamique artisanale, Ressources humaines et Coup de cœur de la Ville d'Aix-les-Bains. **Prix délivrés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Savoie en relation étroite avec la Ville d'Aix-les-Bains :**

- Prix de l'Innovation : CMT BIKES
- Prix de la Dynamique artisanale : INSPIRATION RIDEAUX
- Prix Apprentissage/Ressources Humaines : Carrosserie AIX-T-TIC
- Prix Coup de Cœur de la Ville d'Aix-les-Bains : LA MEULE DE PIERRE



ANTOINE DUPRÉ, TAILLEUR DE PIERRE

« J'AI TOUJOURS ÉTÉ PASSIONNÉ PAR LE PATRIMOINE »

Antoine Dupré, SARL MV DECO à Aix-les-Bains fait des tests en classe de 3^{ème} qui lui révèlent sa prédisposition pour deux métiers, vitrailiste et tailleur de pierre.



Il sera tailleur de pierre. Il passe un CAP des Métiers de la Pierre à Pont de Veyle, à côté de Mâcon puis travaille auprès de professionnels dans toute la France et apprend le métier et ses multiples facettes. Il découvre que d'une région à l'autre, la culture de la pierre est très différente. Amoureux de l'histoire de l'Art et du Patrimoine, il dessine des croquis, trace des ombrages, propose des dessins techniques. Puis vient l'instant où la main donne toute sa force et son intelligence au bel ouvrage, où l'artiste témoin de son talent et exécute et

finalise un chantier pour le plus grand plaisir du client. Actuellement, Antoine Dupré est au Château de Bonport sur le bord du Lac à Tresserve. Le chantier nécessitera un an de travail. Les pierres récupérées de la démolition de l'ancienne bâtisse sont retaillées pour devenir support d'un lieu de séminaires avec espace culinaire. Taille de pierre pour voutes, ouvertures, dallage, escaliers, petits bassins extérieurs, éviers, cheminées sont autant de possibilités pour un métier passionnant.

► www.mvdeco.com





MOBILITÉ INTERNATIONALE

SE FORMER À L'ÉTRANGER GRÂCE À ERASMUS +

Synonyme de gain de compétences et d'employabilité, le programme Erasmus + porté par la CRMA favorise la mobilité européenne des apprentis avec ou sans diplôme, des formateurs et des maîtres d'apprentissage.

Le vieil adage selon lequel les voyages forment la jeunesse est toujours aussi pertinent. Et ce ne sont pas les 67 apprentis en cours de formation, les 20 apprentis diplômés, les 8 formateurs et les 9 maîtres d'apprentissage qui ont bénéficié d'une bourse de mobilité de 2017 à 2019 dans notre région qui diront le contraire. Tous ont gardé de cette expérience la certitude qu'elle est source de développement personnel et d'ouverture d'esprit, d'accès à des pratiques innovantes. En un mot, la mobilité est enrichissante pour tous.

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PROGRAMME ERASMUS + ?

Les apprentis en cours de formation et ceux diplômés depuis moins d'un an sont éligibles au programme Erasmus + pour se former dans l'un des 27 pays membres de l'Union européenne. Ont également accès pour enseigner et se former dans ces pays, les formateurs, enseignants (CFA compris) et les maîtres d'apprentissage.

QUELLE EST LA DURÉE DES STAGES PROPOSÉS ?

Les apprentis ont la possibilité de faire des stages en entreprise d'une

durée de 14 jours à un an. Ils sont accompagnés la plupart du temps par les formateurs de leur CFA dans le cadre d'un départ groupé. Les jeunes diplômés partent entre un mois et un an. Quant aux formateurs et maîtres d'apprentissage, leur stage dure entre deux jours et deux mois.

QUELS SONT LES MÉTIERS CONCERNÉS ?

Le programme européen Erasmus + concerne tous les métiers de l'artisanat ainsi que les métiers de paysagiste, d'horticulteur, la réparation aéronautique et la logistique. Les apprentis sont accueillis dans une entreprise qui correspond à leur métier et au programme de formation établi par le CFA.

Les diplômés sont également aidés dans leur recherche d'entreprise mais il n'est pas rare qu'ils soient de nouveau accueillis dans les entreprises qui les ont reçus lors de leur premier stage à l'étranger.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES POUR CHACUN ?

Les jeunes acquièrent de nouveaux savoir-faire et une maturité dont pourra bénéficier l'entreprise qui les



forme en France. Tous découvrent des notions plus générales sur la culture des pays d'accueil, la notion d'Europe, le travail à l'étranger, les normes spécifiques, et chacun réalise que la mobilité peut déboucher sur l'emploi.

QUI GÈRE L'ATTRIBUTION DES BOURSES ?

En Auvergne-Rhône-Alpes, la CRMA encourage la mobilité en répondant chaque année à des appels d'offres d'Erasmus + France afin d'obtenir des financements pour bénéficier d'une expérience à l'étranger. Les échanges européens se font dans le cadre du consortium Easy Europe, un réseau d'experts au service de la mobilité porté par la CRMA Auvergne-Rhône-Alpes. Sont membres de ce réseau la plupart des CFA interprofessionnels de la région, des écoles de formation professionnelle, la CMA du Rhône ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes. La CRMA est chargée par ce réseau de gérer les bourses Erasmus + en faveur des acteurs de la formation professionnelle et de répondre aux projets de mobilité des apprentis.

► Plus d'informations :
Anne Denefle
anne.denefle@crma-auvergnerhonealpes.fr

En partenariat avec :



EN ROUTE POUR DEMAIN



Pollution de l'air et coût des déplacements font de la mobilité des entreprises un enjeu tout à la fois humain, réglementaire, économique et environnemental. L'optimisation des déplacements se doit d'être désormais au cœur de la stratégie des entreprises.

Urgence écologique et contraintes réglementaires liées aux déplacements obligent, 78 % des dirigeants et 80 % des salariés considèrent aujourd'hui la mobilité durable comme un enjeu majeur*. Et si leurs flottes de véhicules restent modestes, les entreprises artisanales ont elles aussi conscience que leur efficacité et leur agilité passent également désormais par leur capacité à repenser leur mobilité.

En effet, les TPE et PME sont désormais de plus en plus concernées par les zones à faible émission (ZFE), dispositif reconnu efficace pour réduire les émissions provenant du trafic routier et déjà adopté par les grandes agglomérations d'Auvergne-Rhône-Alpes. Ainsi pour circuler dans une ZFE, la vignette Crit'Air doit être apposée sur le parebrise. Elle permet de distinguer les véhicules en fonction de leur niveau d'émission de polluants atmosphériques. Les plus polluants



et les « non classés » ne pourront pas rouler dans la ZFE lors de certaines plages horaires. « Même si cela concerne principalement les centres urbains, les zones rurales sont aussi touchées et des mesures seront là aussi nécessaires pour réduire la circulation. Dès lors, on imagine l'impact que pourront avoir ces restrictions pour les entreprises artisanales qui pourraient être exclues de leurs zones géographiques d'intervention », souligne Laurent Caverot, responsable

environnement et innovation de la CRMA. « Les entreprises n'ont désormais plus d'autre choix que de respecter la réglementation, de repenser leurs déplacements. Elles ont toutes à y gagner, à commencer par réduire leurs dépenses. »

AGIR DIFFÉREMMENT

Limiter les coûts

Ce poste de dépenses est assez peu reconnu par les entreprises artisanales, la mobilité représente pourtant un coût considérable. « Il est fréquent que les entreprises ne calculent pas le coût réel de leur mobilité : l'achat du véhicule, le coût des carburants mais aussi des assurances, l'entretien, le stationnement, les péages, ou le temps « perdu » dans les déplacements ou les bouchons », souligne Laurent Caverot, « l'enjeu économique de la mobilité est important et amène à réfléchir au moyen de faire des économies. » Parmi les solutions les plus simples à mettre en œuvre, il faut avant tout repenser l'organisation de l'entreprise autour de ces déplacements.

Organiser la mobilité

« La solution paraît trop simple mais elle est d'une indiscutable efficacité. Organiser ses tournées, optimiser ses déplacements et l'approvisionnement de ses chantiers ou de son commerce constituent la base d'une organisation optimale. Des matériaux ou des outils oubliés, des ruptures de stock peuvent conduire une entreprise du bâtiment à multiplier les déplacements et de fait à baisser sa productivité. De même, comparer les différents itinéraires pour effectuer une tournée de livraison permet d'optimiser le temps

passé sur les routes et de réaliser des économies substantielles. La mobilité doit se gérer comme tous les flux de l'entreprise. Les outils numériques sont pour cela des aides efficaces.

Aller plus loin avec l'écoconduite

Également appelée conduite économique, l'écoconduite permet de réduire la consommation, les dépenses en carburant et de respecter l'environnement grâce à l'apprentissage d'une conduite souple et modérée. « Les entreprises peuvent s'engager dans cette pratique en participant à une formation qui leur permet d'apprendre à être économes (éviter un démarrage brutal à froid, veiller au chargement du véhicule, ne pas rouler avec des pneus sous-gonflés, ou encore couper son moteur en cas d'arrêt de plus d'une minute). Il faut savoir qu'un moteur surconsomme sur les premiers kilomètres (+ 25 %), les trajets courts sont donc à éviter et il vaut mieux débiter ses tournées par le point le plus éloigné. Former ses salariés à l'écoconduite permet à l'entreprise de réaliser très rapidement de réelles économies.

QUELLES SOLUTIONS CHOISIR

Face à l'enjeu environnemental, l'avenir s'annonce compromis pour les véhicules thermiques. Comme Paris qui déclare bannir les véhicules diesel d'ici 2024 et ceux à essence d'ici 2030, de nombreuses grandes villes envisagent en effet de prendre des mesures limitant la circulation des véhicules à combustibles fossiles. À court terme, seuls les Crit'Air 0, 1 et 2 pourront circuler dans les grandes villes. Mais des alternatives existent. ▶



► Les véhicules électriques et hybrides rechargeables

Avec plus de 17 000 véhicules de société en 2018, les ventes de véhicules électriques ont progressé de 45 % selon l'Observatoire du véhicule d'entreprise (OVE). Il est vrai que les constructeurs font « feu de tout bois » et proposent des véhicules électriques ayant une autonomie de plus en plus intéressante. Les dernières batteries affichent aujourd'hui jusqu'à 400 km d'autonomie et les bornes de recharges se multiplient. Des solutions hybrides sont également proposées. « À côté des petites citadines totalement électriques et destinées à effectuer peu de kilomètres, le choix peut également s'orienter vers les véhicules hybrides dotés d'un moteur thermique et d'une batterie. Les derniers véhicules hybrides

rechargeables se développent et constituent à ce titre une alternative particulièrement intéressante avec 50 km sur la batterie électrique et 400 km sur le moteur thermique. » Bien que plus chers à l'achat, ces véhicules bénéficient d'un bonus lors de l'acquisition.

Les véhicules à hydrogène

Avec 12 000 véhicules en circulation dans le monde, l'hydrogène commence à apparaître pour certains comme la solution d'avenir. La pile à combustible fonctionnant à l'hydrogène alimente le moteur électrique, avec pour résultats une autonomie plus importante et un temps de recharge équivalent à un passage à la pompe à essence. Afin de booster la mobilité hydrogène, la Région Auvergne-Rhône-Alpes,

qui concentre de nombreux acteurs de la filière hydrogène, a d'ailleurs décidé d'en faire une filière d'excellence. La Région et ses partenaires privés ont lancé le projet Zero Emission Valley (ZEV). L'objectif est de déployer 20 stations hydrogène et une flotte de 1 000 véhicules afin de proposer à terme des véhicules hydrogène à un prix équivalent à celui des véhicules diesel.

Les vélos et triporteurs électriques

Autre solution, le triporteur électrique séduit nombre d'artisans. C'est le cas notamment de Benoît Quétier dont l'entreprise Rakor plomberie, à Lyon, a fait le choix de l'écomobilité. « Lorsque j'ai créé l'entreprise en 2015 j'étais conscient des problèmes liés au stationnement à Lyon,

L'ÉCOCONDUITE EN CHIFFRES CLÉS

10 à 20 %
de carburant économisé

6 à 10 %
de baisse du budget
d'entretien du véhicule

10 à 15 %
de sinistres en moins

25 %
de carburant économisé sur
autoroute avec une vitesse
réduite à 110 km/h au lieu
de 130 km/h

1L/100 KM
économisé lorsque
la climatisation
est éteinte

à la circulation et on parlait déjà de la future ZFE. J'ai donc préféré anticiper et j'ai opté pour le triporteur électrique afin de m'affranchir de toutes ces difficultés. Aujourd'hui, je dispose aussi d'un vélo cargo et d'une camionnette électrique. J'ai donc la possibilité d'optimiser mes déplacements en fonction des chantiers. La seule contrainte d'un triporteur est de penser la logistique différemment. Il faut réfléchir à l'intervention en amont pour limiter la charge. Ce mode de transport offre beaucoup de souplesse et une grande efficacité dans les déplacements. »

« Au vu des contraintes environnementales à venir, les entreprises devront anticiper et changer leur mobilité en étudiant parmi les nombreuses solutions

alternatives celle qui convient le mieux à leur activité et à leur zone d'intervention », précise Laurent Caverot. C'est d'ailleurs pour les aider dans cette démarche que dans le cadre du programme mobilité soutenu par l'ADEME, les conseillers environnement du réseau des CMA proposent aux entreprises de faire le point : l'occasion de réaliser un diagnostic mobilité et d'évaluer la solution la plus adaptée à leurs déplacements. ■

Retrouvez en vidéo les artisans ayant choisi des modes de déplacement éco-responsables sur crma-auvergnerhonealpes.fr

En partenariat avec :



*Source 2^{ème} baromètre de la mobilité durable, Opinion Way



INTERVIEW

Jérôme d'Assigny,
directeur régional de l'ADEME

Quelles sont les missions de l'Agence du développement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) ?

L'ADEME est une agence d'État. Elle intervient sur les questions de transition écologique et d'économie circulaire c'est-à-dire tout ce qui a trait à la diminution des déchets, à l'écoconception des produits, au développement de la production de chaleur renouvelable (la chaleur représente 47 % de nos besoins en énergie) et aux moyens de réaliser des économies d'énergie. Concernant ce dernier point, la rénovation énergétique des bâtiments et la mobilité représentent 80 % de notre objectif et vise à diminuer par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Pourquoi et comment l'ADEME s'engage-t-elle en matière de mobilité des entreprises ?

L'enjeu climatique est énorme puisque le transport est le premier émetteur de gaz à effet de serre en France. La qualité de l'air est également une préoccupation, comme en témoigne la pollution à l'ozone du début de l'été, tant en ville qu'à la campagne. Enfin l'impact économique est réel puisque le poste transport peut représenter un budget conséquent pour les entreprises artisanales. Dans ce contexte, le rôle de l'ADEME est d'accroître le mix énergétique. Les entreprises ont aujourd'hui la possibilité de choisir leur énergie : l'électricité, l'hydrogène, voire le gaz, notamment pour les camions. Les artisans disposent donc d'un éventail de solutions qui vont répondre aux besoins de leurs entreprises en termes de déplacements et à leurs usages. L'ADEME accompagne cette transition en développant l'installation de bornes de recharge des véhicules électriques et de stations de distribution de gaz. Nous intervenons également sur la sobriété des transports en développant des solutions de covoiturage et de partage. En partenariat avec le réseau des CMA, nous incitons les artisans à avoir une réflexion globale sur leur métier afin d'imaginer des solutions alternatives afin de toujours pouvoir se déplacer malgré les contraintes actuelles et à venir.

NOUS CONTACTER

Nicolas Chaton
Service Economie Emploi Territoires
Tel. 04 79 69 94 44
n.chaton@cma-savoie.fr





UN PROJET COMMUN AU SERVICE D'UN TERRITOIRE



Dans le cadre du Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes, le réseau des CMA accompagne des groupes d'entreprises afin de mettre en œuvre un projet commun en lien avec une collectivité territoriale.

Développer de nouveaux marchés en s'appuyant sur les atouts du territoire, renouveler l'offre commerciale, les idées ne manquent pas pour dynamiser l'artisanat local, en zone rurale comme en centre-ville. Mais il est difficile quand on est isolé comme le sont souvent les artisans de mener à bien un projet. C'est de ce constat et de la certitude que l'union fait la force que sont nées les actions « Dynamisation des territoires » et « Structuration de filières et de circuits de proximité » issues du Contrat Artisanat. Fil rouge de ces actions, un collectif d'entreprises et une collectivité territoriale sont porteurs d'un projet commun, animé par une CMA.

DYNAMISER LES TERRITOIRES

L'objectif est de faciliter l'implantation d'entreprises artisanales en permettant à des porteurs de projet de tester leur concept, d'améliorer les services à la population et de lutter contre la vacance commerciale. Dans ce cadre, sept projets de territoire sont d'ores et déjà accompagnés par les CMA. C'est le cas notamment à Bourg-

en-Bresse dans l'Ain où, grâce à la mobilisation d'un collectif d'artisans et avec le soutien de la communauté d'agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse, d'anciens locaux vacants accueillent aujourd'hui des artisans d'art en centre-ville. Une réflexion sur l'ouverture d'une nouvelle boutique éphémère est aujourd'hui menée. De même à Pierre-Bénite dans le Rhône, où les services à la population s'éloignent du cœur de la ville, le partenariat entre la collectivité et la CMA vise à prospecter des entreprises artisanales susceptibles de s'installer en centre-ville afin d'aider à sa revitalisation.

STRUCTURER LES FILIÈRES ET LES CIRCUITS DE PROXIMITÉ

Répondant à une logique de proximité, cette action permet d'accompagner un collectif d'entreprises, en cohérence avec la stratégie d'une collectivité territoriale, pour structurer des filières afin de valoriser les produits locaux, d'accompagner leur distribution, voire de relocaliser leur production. L'objectif est de permettre aux entreprises de développer de nouveaux marchés

en s'appuyant sur les atouts d'un territoire et d'améliorer leur visibilité. A titre d'exemple, la réalisation d'un guide des savoir-faire locaux ou la participation commune à un salon peut apporter une réelle visibilité aux artisans sur le territoire. Dans la Loire, à l'échelle de Saint-Étienne Métropole, des rencontres visant à favoriser les liens entre producteurs et acheteurs locaux ont été initiées afin de permettre l'organisation d'une filière alimentaire et de développer les circuits courts. De même en Isère, la CMA, les artisans et la métropole grenobloise structurent une plateforme permettant d'organiser la mise en relation entre l'offre et la demande de produits locaux.

Toutes les initiatives sont les bienvenues dès lors que leur finalité est de dynamiser l'artisanat local et les territoires. Pour étudier la faisabilité et l'intérêt pour le territoire, élaborer le cahier des charges et le budget, les porteurs de projet doivent s'adresser à la CMA qui les accompagne dans la mise en œuvre de leur projet.

▷ **Plus d'informations :**
service économique et territoire

En partenariat avec :  **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes



INTERVIEW

QUESTIONS AU PRÉSIDENT SERGE VIDAL

La loi Pacte entérine la régionalisation des Chambres de Métiers et de l'Artisanat au 1^{er} janvier 2021 avec la mise en place d'un seul établissement régional.



Quelles sont les missions qui seront dévolues à cet établissement régional ?

S.V. : Rappelons que cette loi fait suite à la loi de 2010 qui a conduit à des économies d'échelle grâce à la mutualisation de certains services. La loi Pacte contraint donc désormais l'ensemble du réseau des CMA à évoluer vers une structuration régionale. Celle-ci d'ailleurs ne fait pas nécessairement l'unanimité. Pour autant, nous nous attelons à préparer la mise en œuvre de cet établissement unique régional qui verra le jour le 1er janvier 2021. Concernant Auvergne-Rhône-Alpes, il regroupera les douze CMA départementales : les budgets seront régionalisés, ainsi que les personnels. La nouvelle CMA de région aura donc vocation à être un coordinateur des CMA de niveau départemental. Le projet politique sera toujours défini de manière collégiale avec les élus départementaux qui siègeront au Bureau régional et afin de garantir l'équité, tous les départements auront le même nombre d'élus.

Quelles sont les missions qui seront confiées aux CMA départementales ?

S.V. : Les CMA de niveau départemental seront toujours présentes pour assurer la proximité de service due aux artisans sur l'ensemble de la région. Le rôle des élus va évoluer et s'amplifier puisque qu'ils seront désormais davantage en contact avec les collectivités territoriales pour imaginer les projets de territoire et pour aider les artisans à défendre leurs droits localement. Les élus de la prochaine mandature seront encore plus impliqués qu'aujourd'hui dans les territoires. Enfin, l'intérêt de la régionalisation réside aussi dans la mutualisation des compétences. Il s'agit d'optimiser notre capacité à répondre aux besoins des artisans en puisant dans les compétences du réseau pour l'ensemble de ce dernier.

La loi Pacte prévoit également d'encourager des actions communes CCI et CMA. Comment cette collaboration peut-elle se traduire ?

S.V. : Ponctuellement, et depuis longtemps déjà, des collaborations existent entre les deux entités, voire avec la Chambre d'Agriculture également. Mais ces collaborations sont très liées aux hommes. Il était donc sans doute nécessaire de les « cristalliser » dans un texte afin que ces actions communes s'amplifient sur le terrain, auprès des collectivités territoriales et ce dans l'intérêt de toutes les entreprises.

La loi Pacte n'est-elle pas une occasion pour le réseau des CMA de se réinventer ?

S.V. : Cette contrainte doit à l'évidence se traduire en une opportunité. Et à l'image de nos entreprises qui ont une forte capacité à se transformer, le réseau des CMA a la faculté de se repenser. Les artisans évoluent, leurs centres d'intérêt aussi. Nous allons d'ailleurs les consulter pour identifier au mieux leurs besoins de façon à les intégrer dans une offre de services revisitée. Je suis optimiste, nous allons réussir cette transformation et nous serons plus que jamais au service des artisans.



LA LOI PACTE, SES EFFETS POUR LES ARTISANS



Promulguée le 22 mai dernier et destinée à doper la croissance des entreprises en leur donnant les moyens d'innover, de se transformer et de créer des emplois, la loi Pacte prévoit des mesures spécifiquement destinées aux artisans.

SIMPLIFICATION DE LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES

Le réseau des CMA, qui s'emploie sans relâche à sensibiliser les chefs d'entreprise au sujet de la transmission, salue la mesure de bon sens de la loi Pacte destinée à favoriser la transmission des entreprises. La loi prévoit en effet la rénovation du pacte Dutreil afin de simplifier les transmissions à titre gratuit. De même, les transmissions d'entreprise aux salariés seront encouragées et le financement de la reprise des petites entreprises facilité.

UN GRAND PAS POUR LE STATUT DU CONJOINT COLLABORATEUR

Décision également soutenue par le réseau des CMA, la loi Pacte prévoit désormais que le conjoint du chef d'entreprise sera, dès l'immatriculation de l'activité, considéré comme salarié s'il travaille dans l'entreprise. Par défaut, le conjoint non-déclaré sera considéré comme ayant exercé sous le statut de conjoint salarié ou ayant tacitement opté pour ce statut. Ce dispositif assure donc une protection sociale systématique.

LA RÉFORME DES SEUILS SOCIAUX

Les seuils 10, 20, 25, 100, 150 sont supprimés. Seuls les niveaux de 11, 50 et 250 salariés détermineront dès janvier 2020 certaines obligations. De plus, en cas de dépassement d'un seuil d'effectifs, la loi Pacte accorde un délai de cinq ans pour répondre aux obligations. Ces dernières ne seront effectives que si le seuil est franchi pendant cinq années consécutives.

FIN DE L'EXCUSE DU RECOURS À UN TIERS

Si la déclaration préalable à l'embauche n'est pas envoyée à l'Urssaf au plus tôt dans les huit jours précédents l'entrée en fonction d'un nouveau salarié, l'employeur s'expose désormais à une sanction, quand bien même cette négligence serait imputable à un tiers mandaté par lui (expert-comptable notamment).

INTERNATIONAL

La loi prévoit également un meilleur accompagnement des entreprises vers l'international avec notamment la création d'un guichet unique régional.

LA CRÉATION D'ENTREPRISE SIMPLIFIÉE

La loi Pacte a également vocation à simplifier la création d'entreprise à terme et prévoit à cet effet des mesures phares : la mise en place progressive d'une plateforme en ligne en remplacement des différents réseaux de centres de formalités ; la création d'un registre général destiné à centraliser les informations relatives aux entreprises. Il regroupera le Registre national du commerce et des sociétés et le Répertoire national des métiers. Ces informations seront accessibles sur une plateforme en ligne unique. Les CMA s'inquiètent de la dématérialisation de ces démarches et de l'absence d'interlocuteur physique apte à répondre aux questions des créateurs. Par ailleurs, les services de presse en ligne seront habilités à publier des annonces judiciaires et légales à une tarification réduite. Notons également que l'obligation de compte bancaire dédié à l'activité professionnelle pour les microentreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel inférieur à 5 000 € par an est supprimée. Enfin, le stage de préparation à l'installation (SPI) pour les artisans est rendu facultatif, une décision à laquelle le réseau des CMA s'est opposé, l'expérience ayant depuis longtemps prouvé que le SPI garantit une installation plus pérenne.

▷ **Plus d'informations :**
Service Création Reprise Suivi des Entreprises
Tél. : 04 79 69 94 21
creation@cma-savoie.fr



SE FORMER GRÂCE AU CONSEIL DE LA FORMATION

Améliorer la compétitivité de son entreprise ? Assurer sa pérennité ? Une solution : la formation professionnelle continue. Elle permet d'actualiser ses connaissances, d'améliorer ses compétences et d'acquérir des techniques spécifiques. Autre avantage : la formation peut être financée par le Conseil de la Formation.

Le Conseil de la Formation s'adresse aux chefs d'entreprise artisanale, à leur conjoint (collaborateur ou associé) ou leurs auxiliaires familiaux non-salariés, quel que soit le statut juridique de l'entreprise. Le Conseil de la Formation accompagne et finance les formations dans le domaine de la gestion et du développement des entreprises : comptabilité-gestion, informatique, commercial, management, ressources humaines, marketing, communication, langues

étrangères... Les formations techniques et professionnelles, c'est-à-dire spécifiques à un métier, ne sont pas financées dans ce cadre. Pour ces dernières, les demandes sont à adresser au Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprises Artisanales (FAFCEA), géré au niveau national par les organisations professionnelles représentatives de l'artisanat (fafcea.com).

COMMENT FAIRE FINANCER SA FORMATION ?

Tout chef d'entreprise contribue au

fond du Conseil de la Formation, qui lui permet de bénéficier d'un financement. Le Conseil de la Formation, institué auprès de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat, est administré par des artisans élus qui fixent, chaque année, des priorités ainsi que les critères de financement. Pour en bénéficier, il suffit de déposer une demande dématérialisée de financement sur cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr

► Plus d'infos : cdf.crma-auvergnerhonealpes.fr

COMMUNIQUEZ DANS ARTISANAT

ÉDIMÉTIERS • RÉGIE EXCLUSIVE

THIERRY JONQUIÈRES

DIRECTEUR DE PUBLICITÉ

☎ 06 22 69 30 22

CÉDRIC JONQUIÈRES

CHEF DE PUBLICITÉ

☎ 06 10 34 81 33

*Vous le lisez ?
Plus de 100 000
chefs d'entreprise
artisanale abonnés
en font de même !*

Le magazine de référence de
l'artisanat en Auvergne Rhône-Alpes

Alimentation, Bâtiment, Services, Production...





FORMEZ-VOUS AUX OUTILS NUMÉRIQUES POUR FAIRE CONNAÎTRE VOTRE ENTREPRISE

Notre expert et conseiller Numérique, Nicolas FAVIER est à votre disposition pour convenir d'un entretien avec vous et faire ainsi le diagnostic de votre entreprise : vos besoins, vos objectifs, les moyens à disposition.

La CMA de la Savoie vous apporte tous les outils nécessaires pour vous développer et donc augmenter votre chiffre d'affaires. Communiquez sur vos produits, services et nouveautés au travers de votre site internet, de vidéos ou par le biais des réseaux sociaux. La CMA vous propose de vous former à l'utilisation de tous ces outils :

**Comprendre et optimiser
le référencement de mon site internet**
15 octobre – Aix Les Bains

**Être présent sur YouTube
avec des vidéos professionnelles**
21 octobre – Aix Les Bains

Les outils gratuits au service de l'entreprise
8 novembre – Technolac

**Je veux être présent sur les réseaux sociaux
(niveau 1)**

19 et 26 novembre – Albertville

**Réseaux sociaux : ma page Facebook Pro
et LinkedIn (niveau 2)**

3 décembre – Technolac

Créer et gérer mon site internet

5-6-20-21 Novembre et 5 Décembre – Albertville

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

auprès de notre Service Formation : 04 79 69 94 32
formation@cma-savoie.fr



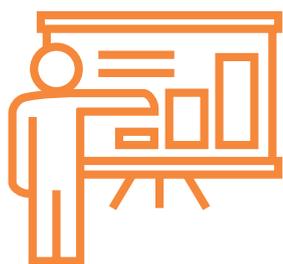
**DÉCOUVREZ DES OUTILS FACILES ET À MOINDRE COÛTS ET
APPRENEZ LES BONNES PRATIQUES POUR VOUS DIFFÉRENCIER.**

Le numérique, c'est
maintenant!

Retrouvez nos formations sur :
www.cma-savoie.fr/formations

Une offre
riche et variée
faite pour
vous !





Dernière ligne droite pour vous inscrire à nos formations de 2019 !

Il n'y a pas de saisons pour vous former...
Cet automne, faites votre choix et participez
à l'une de nos prochaines formations.

Gestion – Comptabilité

- J'analyse la première année de mon activité :
14 et 24 octobre - Albertville

Juridique – Réglementaires

- Lutter contre les impayés dans son entreprise :
28 octobre - Technolac
- Connaître les astuces pour payer moins d'impôts :
12 décembre - Technolac
- Je rédige le document unique :
21 novembre - Technolac

Management – RH

- Maître d'apprentissage : comment bien manager les nouvelles générations ?
4 et 18 novembre - Technolac
- Stimuler et motiver mon équipe au quotidien :
21 et 28 octobre - Technolac
- J'anticipe et prépare ma retraite :
5 novembre - Technolac

Développement commercial

- Informatiser vos devis et factures pour gagner du temps :
14 et 17 octobre - Technolac
- Je développe mes ventes sur les salons ou les foires :
18 octobre - Technolac
- Je captive mes clients grâce à une vitrine attractive :
21 octobre - Technolac
- Je veux vendre à l'étranger :
24 octobre - Technolac
- Je crée l'image de mon entreprise :
15 novembre - Technolac
- Vendre son devis efficacement :
5 décembre - Technolac
- Optimiser ma prospection pour développer mon chiffre d'affaires :
6 et 13 décembre - Tecchnolac

Formations informatiques : INSEEC - Technolac

- Word Initiation :
7 et 12 novembre ou 28 novembre et 2 décembre - INSEEC Technolac
- Word Intermédiaire :
12 et 19 novembre ou 2 et 9 décembre

- Excel débutant :
13 et 18 novembre ou 3 et 6 décembre
- Excel Intermédiaire :
18 et 21 novembre ou 6 et 11 décembre
- Photoshop Initiation :
6, 8 et 15 novembre

Formation Hygiène Alimentaire

- HACCP - Hygiène alimentaire :
17 et 18 octobre - Albertville
- HACCP - Hygiène alimentaire :
18 et 19 novembre - Technolac
- HACCP - Hygiène alimentaire :
9 et 10 décembre - Technolac

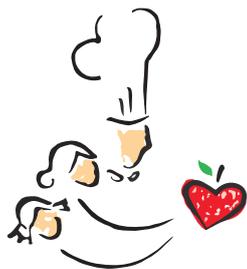
Formations Techniques alimentaires

- Snacking nouvelle tendance :
28 octobre - Technolac



Service Formation : 04 79 69 94 32
formation@cma-savoie.fr

Retrouvez plus de détails sur ces formations
et inscrivez-vous sur notre site internet :
www.cma-savoie.fr/formations.



LA CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS

Réservez sur www.citedugout73.fr



1



2



3

1 Cuisine d'application pouvant accueillir de 16 à 25 participants

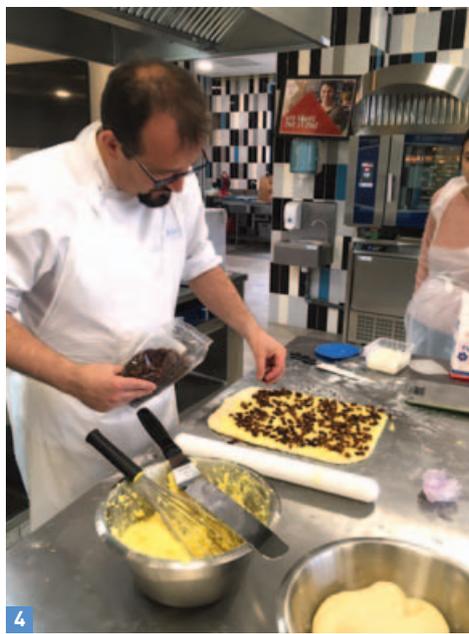
2 Atelier Buffet cocktail dînatoire de notre formateur traiteur

3 Atelier Chocolat avec Thomas Bizolon, Artisan Chocolatier à Aix-les-Bains

4 Atelier Technique Alimentaire : les techniques de base de la pâtisserie

5 Atelier entremets de Pâques

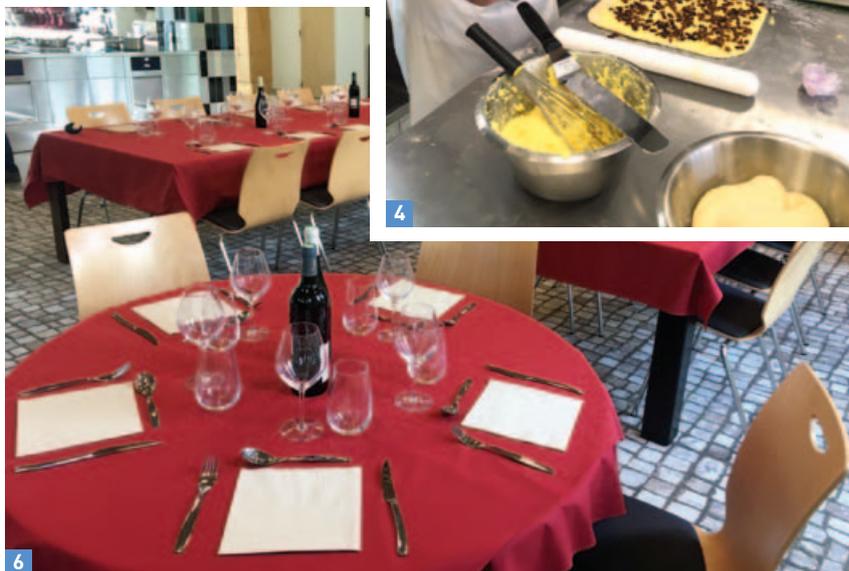
6 Salle de réception ouverte sur la cuisine, accueillant 40 personnes assises



4



5



6



L'AGENDA LA CITÉ DU GOÛT ET DES SAVEURS

NOVEMBRE

BIENVENUE CHEZ L'ARTISAN BOULANGERIE ETALLAZ : LE MONDE DES VIENNOISERIES

Mercredi 6 novembre
16h00 à 19h00 - 45 €

Avec Julia et Benoit Etallaz, Artisan boulanger- Bourgneuf À la découverte d'un fournil, de l'intérieur ! Fabrication de plusieurs viennoiseries en condition de travail de l'artisan.

COFFEE ADDICT ? ATELIER CAFÉS DU MONDE

Samedi 9 novembre
14h30 à 17h30 - 55 €

Avec Sabrina Chauvet, Barista pilea.cafe Avec cet atelier, pilea.cafe vous propose de partir à la rencontre des cafés du monde entier et de découvrir des méthodes d'extractions du café parfois méconnues ou très anciennes, de la Bialetti, au syphon, en passant par l'Ibrik turque, le broyeur, le percolateur et vous apportera des conseils pour un meilleur café à la maison au quotidien.

RECETTES ET IDÉES POUR LES REPAS DE FÊTES

Samedi 16 novembre
14h30 à 17h30 - 55 €

Avec notre formateur traiteur Cité du Goût et des Saveurs Venez chercher des idées et réaliser des recettes pour être sereins lors des fêtes de fin d'année.

VOYAGE EN ITALIE

Lundi 18 novembre
17h30 à 20h30 - 65 €

Avec le chef Bartolo Curri - Trattoria A Modo Mio à Aix-les-Bains Ensoleillée et authentique, la cuisine italienne est l'une des plus appréciées au monde. Invitez l'Italie à votre table en découvrant avec le chef Bartolo

Curro des recettes de pâtes variées et gourmandes.

VOYAGE CULINAIRE AU VÉNÉZUELA

Mardi 19 novembre
17h30 à 20h30 - 55 €
Avec le chef Claudia Quintanilla cheffe du restaurant Le Pérou De nombreuses recettes de cuisine vénézuélienne sont élaborées avec des produits locaux. Mais avec l'arrivée des européens, les influences de la cuisine méditerranéenne et les traditions culinaires africaines vont transformer la gastronomie.

VOYAGE GASTRONOMIQUE DE SAISON AVEC LE CHEF CÉDRIC CAMPANELLA

Samedi 30 novembre
9h00 à 12h30 - 80 €

Avec le chef Cédric Campanella- Le 59 - Aix Les Bains Atelier d'exception limité à 10 participants pour élaborer des inspirations de saison avec le Pigeon, le Foie Gras, les choux en déclinaison, les Agrumes. Le chef Cédric Campanella vous révélera les secrets de sa cuisine locale, raffinée et gourmande.

DÉCEMBRE

ATELIER PARENT-ENFANT MAISON EN PAIN D'ÉPICES

Mercredi 4 décembre
14h30 à 17h00 - 25 €

Avec notre formateur pâtisserie Cité du Goût et des Saveurs Venez avec votre enfant partager un moment ludique autour de la pâtisserie.

RÉALISEZ VOTRE FOIE GRAS POUR LES FÊTES

Samedi 7 décembre
14h30 à 17h30 - 90 €

Avec Julien Denjean, Meilleur Ouvrier de France Charcutier-Traiteur à Aix-Les-Bains Repartez avec votre Foie Gras pour les fêtes. Les trucs et

astuces d'un Meilleur Ouvrier de France Charcutier-Traiteur pour fabriquer votre Foie Gras Maison.

UNE PÂTISSERIE EN VOGUE, LE MONT BLANC ET SES FINGERS CHOCOLAT CAMEL

Samedi 7 décembre
09h30 à 12h30 - 55 €
Avec notre formateur pâtisserie Cité du Goût et des Saveurs Meringue, crème et pâte de marron, voici les ingrédients principaux qui constituent le Mont-Blanc.

Caractérisé par ses vermicelles saupoudrés de sucre glace qui masquent un socle de meringue couvert d'un dôme de chantilly, le Mont-Blanc est une spécialité très en vogue.

PETITS CHEFS PÂTISSIER 6-14 ANS : SABLÉS DE NOËL

Mercredi 11 décembre
14h30 à 16h30 - 25 €

Avec notre formateur pâtisserie Cité du Goût et des Saveurs Pour cette fin d'année, un atelier ludique pour enfants uniquement.

REPARTEZ AVEC VOS BÛCHES POUR NOËL

Samedi 14 décembre
14h30 à 17h30 - 55 €

Avec notre formateur pâtisserie Cité du goût et des Saveurs Comment envisager un repas de Noël sans bûche ? Impensable ! C'est le clou de la soirée (enfin gustativement parlant) et c'est avec fierté que vous pourrez poser votre bûche sur la table en disant « c'est moi qui l'ai fait ! ».

FAÏTES VOUS-MÊME VOS CONFISERIES POUR NOËL

Mercredi 18 décembre
17h00 à 20h00 - 55 €

Avec notre formateur pâtisserie Cité du goût et des Saveurs Florentins Pâte de fruits Nougats Caramel mou...

JANVIER 2020

GALETTE DES ROIS, IL Y EN AURA POUR TOUS LES GOÛTS

Samedi 11 Janvier
14h00 à 17h00 - 55 €
Avec notre formateur pâtisserie Cité du goût et des Saveurs Frangipane, chocolat, à la pomme, noix de coco, il y en aura pour tous les goûts.

DES RECETTES DÉTOX PLAISIRS

Samedi 11 Janvier
14h à 17h - 55 €

Avec Isabel Silva, diététicienne Nutritionniste Perdre quelques kilos, mettre son corps en mode «slow», retrouver l'énergie... il existe mille et une raisons. Un mois après les fêtes de fin d'année, régénérez votre organisme et rééquilibrez vos repas avec les recettes détox tout en plaisir gourmand.

PÂTISSERIE PARENT-ENFANT : LES MACARONS

Mercredi 29 Janvier
14h30 à 17h00 - 50 €

Avec notre formateur pâtisserie Cité du goût et des Saveurs Vous en rêviez, lui aussi. Moment gourmand et privilégiez, venez partager du temps avec votre enfant.

AUTOUR DU CHOCOLAT

Vendredi 24 janvier
17h00 à 19h00 - 55 €

Avec Frédéric Pellier-Cuit, Chocolaterie Artisanale des Bauges Mousse au chocolat Fondant Moelleux Christallisation du chocolat

► Contact : 04 79 69 94 34
citedugout73@cma-savoie.fr



BRÈVE

Retrouvez-nous à Savoie Technolac, Rond Point Jéricho,
17 Allée du Lac de Tignes à la Motte-Servolex
▷ www.cma-savoie.fr



À VENDRE

Four ventilé 4 plaques + étuve
+ évacuation : 500 € le tout

Plonge inox 2 bacs (1,40 m)
état neuf avec robinet prêt à
brancher : 200 €

Cellule de surgélation état
neuf 3 plaques 60 x 40 cm :
700 €

▷ **Contact : 06 71 99 32 67**

AGENDA

Semaine Nationale de la Création Transmission (SNCT)

Dates : du 15 au 22 novembre 2019

Thème : Une semaine pour changer
de vie grâce à l'Artisanat

Semaine de l'Apprentissage dans l'Artisanat

Dates : du 31 Janvier au 7 février 2020

Thème : Avec votre CMA, c'est toujours le bon
moment pour l'apprentissage

Semaine Nationale de l'Artisanat (SNA)

Dates : du vendredi 5 juin au vendredi 12 juin 2020

Thème : Choisir l'Artisanat



FRANCHISE DE TVA

**Une entreprise en franchise de TVA ne facture pas la TVA à ses clients
et ne récupère pas celle que lui facturent ses fournisseurs.**



e dispositif s'applique
quels que soient la
forme juridique et le
régime d'imposition
des bénéfices, sous

réserve de respecter certains
seuils. La franchise en base de TVA
s'applique en année N lorsque
le chiffre d'affaires (CA) réalisé
l'année précédente (N-1) est
inférieur à :

- 82 800 € (ou 91 000 € si le CA
de l'année précédente (N-2) est
inférieur à 82 800 €) pour les
entreprises réalisant des activités
de commerce.
- 33 200 € (ou 35 200 € si le CA

de l'année précédente (N-2) est
inférieur à 33 200 €) pour les
activités de services.

Ce dispositif s'applique aussi,
sous certaines conditions, aux
entreprises qui réalisent des
opérations relevant de ces deux
limites. Les entreprises bénéficiant
de ce dispositif doivent mentionner
sur leur facture : TVA non
applicable, art. 293 B du CGI.

En cas de dépassement de seuil, si
le CA réalisé en année N et en année
N+1 reste inférieur à 91 000 € ou
35 200 €, l'entreprise redevient
redevable de la TVA à compter
du 1^{er} janvier N+2 tout en restant

soumise au régime fiscal de la
micro-entreprise. Si le CA réalisé
en année N dépasse 91 000 €
ou 35 200 €, la TVA s'applique à
compter du premier jour du mois
au cours duquel ces chiffres sont
dépasseés. Les entreprises qui ont
opté pour l'application de la TVA
dès le début de leur activité peuvent
choisir cette option à tout moment.
L'option est valable deux ans.

▷ **Plus d'informations :**
**Service Création Reprise Suivi
des Entreprises**
Tel. 04 79 69 94 21
creation@cma-savoie.fr



LA CNCT, L'ORGANISATION AU SERVICE DES ARTISANS CHARCUTIERS TRAITEURS

Informier et conseiller, trouver des solutions pour les artisans, défendre et promouvoir le métier sont au cœur des missions de cette organisation soutenue par plus de 2000 professionnels adhérents.

Conduite par Joël Mauvigney, Président national et charcutier à Mérignac, la Confédération Nationale des Charcutiers Traiteurs représente le métier de charcutier-traiteur dans toute sa diversité : charcutier, traiteur événementiel, charcutier traiteur en boutique et sur les marchés, charcutier - boucher...

Elle fédère plus de 82 syndicats départementaux répartis sur toute la France et les DOM-TOM, gérés par des professionnels charcutiers-traiteurs en activité et travaillant sans relâche pour la défense et la valorisation du métier.

Chaque jour, une équipe spécialisée dans l'univers de la charcuterie-traiteur artisanale accompagne les entreprises adhérentes sur tous les sujets de leur quotidien : juridique, social, hygiène, formation...

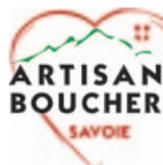
Ils bénéficient également de nombreux avantages et services exclusifs pour piloter leur activité.



► Pour en savoir plus les services et l'adhésion, rendez-vous sur www.charcutiers-traiteurs.com ou contactez directement la CNCT : 01.44.29.90.55 contact@lacnct.fr

ARTISAN BOUCHERS SAVOIE

FAIRE VIVRE NOTRE STRUCTURE EST ESSENTIELLE



Après avoir secondé Serge Etallaz, président à l'époque, je lui ai succédé en janvier 2000 pour un an. Les débuts furent

compliqués, en pleine crise de l'ESB (vache folle) et une affaire d'abattage et de vente sauvage de viande dans laquelle l'Union des Bouchers de la Savoie s'était portée partie civile. Les années passent, ainsi que les différentes actions pour faire vivre notre structure. La priorité est de maintenir un taux de

syndicalisation significatif. En Savoie, les artisans bouchers sont fidèles et ont compris qu'il est primordial de se fédérer. La représentativité, la défense et la promotion de notre beau métier sont notre priorité. En lien étroit avec la MFR LE FONTANIL nous échangeons régulièrement avec Nicolas Jacob, directeur et Christophe Moyne-Piccard et Jean-Pierre Soulier, formateurs. Nous sommes également investis dans les abattoirs du département. Là où nous devrions être plus présents est la cession et reprise d'entreprise ainsi que l'accompagne-

ment des jeunes repreneurs. Nous avons opté depuis cette année pour une co-présidence à trois. Cette fonction passionnante est aussi très prenante et j'ai toujours pu compter sur Mathilde, mon épouse, pour m'épauler.

*Co-présidents Dominique Mestre, Didier Cottaz et Lionel Rittaud
Trésorière Fabienne Cottaz
Secrétaire Mathilde Rittaud
Présence Serge Etallaz mercredi après-midi.*

► Contact :
04 79 72 66 25 / 04 79 05 00 92
unionboucher73@gmail.com



NOUVELLES PRESTATIONS À LA CMA DE LA SAVOIE

LA CMA DE LA SAVOIE VOUS ACCOMPAGNE ET VOUS CONSEILLE

PRESTATIONS CRÉATION TRANSMISSION REPRISE

COÛT

- Accompagnement au financement participatif 150 €
- Accompagnement à la reconversion professionnelle 100 €
- Accompagnement à 15/18 mois 50 € avec bon formation 7h
- Accompagnement des professions libérales Sur devis



▷ **Contact : Service Création Reprise Suivi des Entreprises**
Tél. 04 79 69 92 92 / creation@cma-savoie.fr

PRESTATIONS RESSOURCES HUMAINES

- Diagnostic Atout RH (2 jours) 900 €
- Diagnostic avec entretien salariés (4 jours) 1 800 €
- Bilan de compétences 1 500 €
- Document unique des risques professionnels
 - > Montage 900 €
 - > Mise à jour 250 €



PRESTATIONS DÉVELOPPEMENT ENTREPRISES

- Diagnostic accessibilité (1 jour) 450 €
- Diagnostic « Dérogation » 200 €
- Diagnostics financiers 300 €
- Diagnostic COMPLET de l'entreprise (2 jours) 900 €
- Conseil Stratégie et Organisation (2 jours) 900 €
- Accompagnement Aides Directes (1 jour) 450 €
- Montage de dossiers « Titre » (Maître Artisan, EPV) 90 €
- Numérique : accompagnement individuel (2 h) 90 €
- Numérique : conseil individualisé expert 450 € /jour
- Apprentissage : montage dossier contrat 60 €



▷ **Contact : Service Economie Emploi Territoires**
Tél. 04 79 69 92 93 / sde@cma-savoie.fr



VOUS ÊTRE UTILE

Pour nous, votre projet d'entreprise n'a **aucun intérêt.**

Prêt décollage pro

Un taux d'intérêt à **0%*** pour les porteurs de projets accompagnés.**

Exemple : pour un prêt de 10 000 € sur 60 mois au taux de 0 % l'an, les mensualités seront de 170,17 € dont assurance décès-invalidité de 3,50 € et le Taux Effectif Global fixe de 0,83 % l'an. Pas de perception de frais de dossier. * Dans la limite de 10 000 € et sous réserve de souscription d'un prêt principal. ** Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne.

Communication à caractère publicitaire et sans valeur contractuelle.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Rhône Alpes - Banque coopérative régie par les articles L512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital de 1 150 000 000 euros - 116 Cours Lafayette 69003 Lyon - 384 006 029 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n°07 004 760. Crédit photo : Getty Images.



QUAND

VOUS REFERMEZ

UN **MAGAZINE**

UNE NOUVELLE VIE

S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES,
PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE.
DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS. [CONSIGNESDETRI.FR](https://www.consignesdetri.fr)

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

// création
// développement
// transmission

PRÊT* 0%
DE 3 000 À
20 000 €

ENVELOPPE DE
FINANCEMENT
DE 5 M€**

0 **FRAIS**
DE DOSSIER
0 **GARANTIE**
PERSONNELLE

PRÊT ARTISAN AUVERGNE- RHÔNE-ALPES*,

UN PRÊT À TAUX ZÉRO POUR FINANCER VOS PROJETS

Parce qu'investir est la clé de compétitivité des entreprises, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et les Chambres de Métiers et de l'Artisanat s'engagent!

Pour en bénéficier, contactez votre
Chambre de Métiers et de l'Artisanat

 **BANQUE
POPULAIRE**
AUVERGNE RHÔNE ALPES

 **Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat**
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

 **SOCAMA**

 **La Région**
Auvergne-Rhône-Alpes

*Sous réserve d'acceptation par la Banque. Ce prêt représente 20% des financements bancaires octroyés et débloqués pour le projet.

**Enveloppe de crédits mise à disposition des artisans de la Région Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'en janvier 2021 (jusqu'à consommation globale de l'enveloppe). Voir conditions en agences.

Banque Populaire Auvergne-Rhône-Alpes - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - Siren 605 520 071 RCS Lyon - Intermédiaire d'assurance N° ORIAS : 07 006 015- Siège social : 4, boulevard Eugène Deruelle - 69003 LYON - N° TVA intracommunautaire : FR 00605520071 www.bpaura.banquepopulaire.fr // Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes. Crédit photographique ©Guillaume Atger. 09/19